

LA CURATELLE SIMPLE

La curatelle simple permet d'**assister** ou de contrôler d'une manière continue une personne dans les actes de la vie courante.

Les domaines d'intervention :

Budget :



Vous gérer seul vos revenus mais le CCAS de PLOUAY vous accompagne dans la gestion de votre patrimoine.

Logement :



Vous choisissez votre lieu de résidence en fonction de vos possibilités. Néanmoins, le juge et le CCAS de PLOUAY interviennent en cas de modification de résidence.

Administration :



Le CCAS de PLOUAY peut vous conseiller et vous aider dans vos démarches administratives en cas de besoin : centre des impôts, CAF, MDA, Assurances, mutuelles, sécurité sociale, etc..

Médical :



Vous prenez seul les décisions médicales vous concernant avec l'assistance du CCAS de PLOUAY si vous le souhaitez.

Enfants :



Vous conservez votre autorité parentale. Les décisions concernant vos enfants restent de votre compétence en cohérence avec votre situation administrative et financière.
(sauf jugement contraire)

Ces points représentent quelques exemples sur la curatelle simple.